

› MASTER DROIT PUBLIC



Formation Initiale



Formation en apprentissage



Formation continue

CONSTRUCTION AMÉNAGEMENT URBANISME (CAU)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le master est destiné à répondre aux besoins de formation dans le domaine du logement social, de la politique de l'habitat, de la politique de la ville et de l'aménagement urbain.

Ces questions sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics depuis plusieurs années.

Il en découle une forte demande de cadres de haut niveau dans ces domaines, à laquelle le master Construction Aménagement Urbanisme entend répondre.



ORIGINALITÉ

Cette formation est la seule en France à proposer un cursus spécialisé dans les aspects juridiques du logement social. Elle se distingue ainsi des masters « construction-urbanisme » qui peuvent être proposés dans les autres universités.

UNE ADÉQUATION AVEC LE MILIEU PROFESSIONNEL

Le programme du master a été élaboré avec la Fédération nationale des offices de l'habitat et en liaison avec la ville d'Orléans, la société centrale pour l'équipement du territoire, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise et la Caisse des Dépôts et Consignations. Une grande partie des enseignements sont confiés à des professionnels qui participent également à l'encadrement des stagiaires et des apprentis.

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de la formation, le diplômé sera capable :

- › De maîtriser les différents aspects de la gestion locative.
- › D'effectuer un montage d'opérations de construction de logements sociaux (prospection foncière...).
- › D'analyser les risques juridiques et financiers d'un montage d'opérations.
- › D'analyser et de synthétiser des données complexes (juridiques, financières, fiscales).
- › De maîtriser la complexité du jeu des acteurs des politiques de l'habitat (collectivités territoriales intercommunalités, services de l'Etat, caisse des dépôts et consignations, 1% logement, association foncière logement, organismes publics et privés d'HLM, organismes aménageurs, promoteurs privés).



STAGE - APPRENTISSAGE

- **En formation initiale**, un stage de 3 à 6 mois est obligatoire en fin de master.
- **En formation par apprentissage**, l'étudiant est recruté comme salarié par une collectivité territoriale, un organisme d'HLM... Cette alternance se déroule sur un an : une semaine à l'Université, une semaine en structure d'accueil et permet d'acquérir une expérience professionnelle renforcée, véritable tremplin pour une insertion professionnelle rapide.
- **En formation continue**, le stage est, si besoin, remplacé par la rédaction d'un mémoire.

DES PARTENARIATS

La Fédération nationale des Offices publics de l'habitat et l'Union Sociale pour L'Habitat (USH) Centre.

EMPLOIS-MÉTIERS

- Cadre dans les collectivités territoriales et leurs groupements en tant qu'attaché territorial
- Conseiller juridique
- Chargé de mission
- Responsable de service dans les organismes intervenant dans le secteur de l'habitat (Agences Départementales d'Information sur le Logement [ADIL], organismes HLM, agences d'urbanisme, professions immobilières, bureaux d'études et d'architectes...)
- Chargé de la gestion de la politique de l'habitat et du logement social
- Collaborateur de cabinet d'expertise et de conseil auprès des collectivités territoriales (politique de l'habitat, politique de rénovation urbaine...)

CONTACTS



Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion
École de Droit
Master Construction Aménagement Urbanisme
Rue de Blois
B.P 26739
45067 Orléans cedex 2

☎ **02 38 49 46 37**

✉ m2dpub.deg@univ-orleans.fr

RENSEIGNEMENTS APPRENTISSAGE :

☎ **02 38 49 48 69**

✉ apprentissage.deg@univ-orleans.fr

RESPONSABLE DU MASTER :

➤ **Paule QUILICHINI**

Professeure de droit public
à l'Université d'Orléans

✉ paule.quilichini@univ-orleans.fr



➤ **MASTER DROIT
PUBLIC**

**CONSTRUCTION
AMÉNAGEMENT
URBANISME
(CAU)**